



La carte KONUS – Pour une utilisation gratuite des bus et des tramways

Les conditions d'utilisation de la carte KONUS

Pendant votre séjour en Forêt Noire, nous mettons à votre disposition un service spécial: en plus des nombreux avantages accordés dans différents sites de l'infrastructure touristique de la Forêt Noire, la carte KONUS vous permet d'utiliser gratuitement les bus et les trains de la zone KONUS.

1. KONUS est valable exclusivement dans les transports régionaux, en **2ème classe et dans la zone KONUS définie** (consulter la carte générale, en sont exclus les trains IC, EC et ICE ainsi que les téléphériques).



2. La carte KONUS n'est valable que si elle **est entièrement remplie (portant également le nombre total de personnes bénéficiaires et la date de départ)**. Si vous ne connaissez pas encore votre date de départ, indiquez la date prévue approximativement. Si votre séjour excède deux mois, vous êtes, conformément à la loi, dans l'obligation de vous faire connaître auprès des autorités (et d'indiquer votre domicile).

3. La carte KONUS ne **doit pas être remplie directement**. Elle doit être remplie par calque en présence de votre hébergeur lorsque vous remplissez à la main la fiche d'entrée. La carte électronique est établie par l'hébergeur. Les modifications ultérieures portées sur la carte KONUS rendent la carte Konus non valable en tant que titre de transport.

4. KONUS est valable **exclusivement pour le transport de voyageurs** et n'inclut pas le transport d'animaux et de vélos. Pour ces derniers, ce sont les tarifs en vigueur dans les sociétés et organismes de transport qui s'appliquent.



5. KONUS n'est valable qu'associée à une pièce d'identité en cours de validité de la personne inscrite sur la carte. Cette personne doit être présente dans le véhicule de transport même lorsque KONUS est utilisée pour un groupe.

6. La carte KONUS **n'est pas cessible**.

7. Si vous avez souscrit à l'obtention d'une carte KONUS de groupe mais que vous souhaitez malgré tout que des membres du groupe puissent l'utiliser séparément, vous pouvez obtenir des cartes individuelles auprès de votre établissement d'hébergement, sur présentation et échange de votre carte KONUS de groupe. Nous vous recommandons de vous faire délivrer, dès

le moment de votre enregistrement à l'hôtel, des cartes KONUS individuelles, si vous êtes appelés à ne pas vous déplacer toujours en groupe.

8. Les groupes circulant ensemble doivent, à partir de 10 personnes, s'inscrire auprès de la société de transport au moins 3 jours avant le début du voyage afin d'être sûrs de pouvoir effectuer le voyage. D'une façon générale, les groupes ne peuvent être accueillis par les entreprises de transport qu'en fonction des capacités prévues dans leur planning. En période de pointe en particulier, il n'est pas toujours possible de satisfaire toutes les demandes. En vous adressant directement à l'entreprise de transport, vous recevrez directement soit une confirmation, soit des propositions alternatives.

9. KONUS est valable du jour de votre arrivée dans votre établissement d'hébergement (check in) au jour de votre départ. KONUS peut être utilisée pour le départ mais pas pour l'arrivée.

10. Vous trouverez des informations concernant les sociétés de transport participant à l'opération et les limites de zones et de validité de KONUS auprès de votre hébergeur ou dans les offices de tourisme ou encore sur l'internet sur le site **www.foretnoire.info/konus**. Si votre voyage dépasse les limites de la zone KONUS, vous devez acquitter le prix du transport normal à partir de la dernière localité située dans la zone KONUS.

Vous êtes priés de respecter les conditions d'utilisation indiquées ci-dessus ainsi que les conditions générales des organismes de transport participant à l'opération et des sociétés de transport interrégionales. Le contrevenant devra s'acquitter d'un supplément de transport de 40,- euros minimum.